

DEMANDE PERMIS DE CONSTRUIRE

La commune de Mornac-sur-Seudre est régie par un **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** et une **Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)**.

Le **règlement du lotissement**

est donc soumis à ces documents ainsi qu'à

l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France

et le **respect du nuancier**

Les **articles** énoncés dans **le règlement du lotissement**

s'appliquent et s'ajoutent à ceux

du **PLU et à celui de **l'AVAP**.**

NUANCIER

NUANCIER

Couleurs volets

Couleurs identiques pour les volets et les pentures.



Couleurs portes

Une coloration différente et plus soutenue est à rechercher pour les portes.

